

EVÈNEMENT



Retour sur le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016

Après deux comités interministériels aux ruralités (CIR) organisés en 2015, un troisième CIR s'est tenu le 20 mai dernier en Ardèche, sous la présidence du Premier ministre et en présence de plusieurs ministres. Des acteurs de la ruralité ont été associés à ce comité.

[Lire la suite >](#)

Succès pour la première agora des lauréats de l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR)

Le 7 avril 2016, les 16 porteurs de projets lauréats de l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) se sont rencontrés et ont présenté leurs travaux aux réseaux ruraux régionaux dans le cadre d'une première agora d'une matinée.

[Lire la suite >](#)

RETOUR SUR



ÇA SE PASSE EN RÉGION



Outils d'animation originaux en Bretagne

Comment favoriser l'interconnaissance des acteurs pour coopérer et faire réseau ? C'est pour répondre à cette question que le Réseau rural breton a proposé aux acteurs du développement rural des modalités de travail originales, lors de sa réunion de lancement le 10 mai 2016.

[Lire la suite >](#)

Qu'est-ce que l'ODR ?

L'Observatoire du développement rural (ODR) est un centre de ressources chargé de rassembler, d'enrichir et de mettre à disposition des données dans un objectif d'assistance technique aux autorités de gestion de la politique de développement rural (2nd pilier de la Politique agricole commune – PAC).

[Lire la suite >](#)

RESSOURCES



LE CHIFFRE DU MOIS (DE L'ODR)

De 7,6 milliards pour 2007-2013 à 11,4 milliards d'euros pour 2014-2020,

+50%

d'augmentation de crédits FEADER pour la France

*Chiffre issu du CESAER de Dijon en collaboration avec l'ODR

EVENEMENT



Retour sur le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016

Après deux comités interministériels aux ruralités (CIR) organisés en 2015, un troisième CIR s'est tenu le 20 mai dernier en Ardèche, sous la présidence du Premier ministre et en présence de plusieurs ministres. Des acteurs de la ruralité ont été associés à ce comité.

Il a permis de dresser l'état d'avancement des 67 mesures annoncées lors des CIR de 2015. Ces mesures concernent l'attractivité des territoires ruraux et l'accès aux services au public. Toutes étaient engagées au 20 mai 2016, 36 en cours de déploiement et 31 avaient atteint ou dépassé leur objectif.

Le Premier ministre a annoncé 37 nouvelles mesures, dont la mise en place de contrats de ruralité. « *Nouvelle forme de contractualisation, ils (...) donneront plus de lisibilité à notre politique en faveur des territoires. Ils permettront d'en décupler les effets en rassemblant l'ensemble des acteurs concernés d'un même territoire, qui seront ainsi invités à conjuguer et fédérer leurs énergies. (...) Ces contrats pourront mobiliser l'ensemble des crédits de droit commun que constituent le volet territorial des CPER, la DETR, les fonds européens mais aussi, évidemment, le fonds de soutien à l'investissement local* », a relevé Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales.

Les premiers contrats devraient être élaborés à l'automne 2016. Par ailleurs, chaque préfet de département a nommé un référent chargé de la ruralité qui constitue l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux pour la mise en œuvre des mesures.



Crédit Photo : Benjamin Boccas-Matignon

Ces référents ont aussi été chargés de constituer, dans chaque département, des comités de suivi des mesures associant les services territoriaux de l'Etat, les associations d'élus, les représentants des conseils départementaux et régionaux ainsi qu'un certain nombre d'acteurs locaux.

Pour plus d'informations sur le CIR du 20 mai 2016 :
<http://www.cget.gouv.fr/comites-interministeriels-aux-ruralites>

RETOUR SUR



Succès pour la première agora des lauréats de l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR)

Le 7 avril 2016, les 16 porteurs de projets lauréats de l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) se sont rencontrés et ont présenté leurs travaux aux réseaux ruraux régionaux dans le cadre d'une première agora d'une matinée.

Très appréciée par les participants, la première agora de la Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) s'est tenue dans la matinée du 7 avril 2016. Ce premier temps fort entre les 16 lauréats de l'appel à propositions et les correspondants des réseaux ruraux régionaux a été l'occasion pour eux de présenter leurs initiatives, de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes. Les participants ont exprimé leur satisfaction à l'issue de l'agora et attendent impatientement la tenue d'autres temps d'échanges entre eux.

Les porteurs de projets, souvent des têtes de réseaux, ont réfléchi ensemble à la démarche partenariale, au lien entre eux et avec les réseaux ruraux régionaux, à la valorisation des projets ou encore à leur complémentarité. De nombreux contacts ont été établis, entre les porteurs de projets, mais également avec les réseaux ruraux régionaux.

Pour rappel, l'appel à propositions MCDR vise à faire émerger des coopérations et des réseaux d'acteurs autour des cinq thématiques prioritaires du Réseau rural : agro-écologie, gouvernance alimentaire locale, économie circulaire, lien urbain rural et économie sociale et solidaire, dans un cadre pluriannuel et à une échelle géographique nationale ou interrégionale.



Crédit Photo : Cheik Saidou (MinAgri.fr)

Consultez les 16 fiches projets MCDR [en cliquant ici](#).

ça se passe EN REGION



Outils d'animation originaux en Bretagne

Comment favoriser l'interconnaissance des acteurs pour coopérer et faire réseau ? C'est pour répondre à cette question que le Réseau rural breton a proposé aux acteurs du développement rural des modalités de travail originales, lors de sa réunion de lancement le 10 mai 2016.

Comment favoriser l'interconnaissance des acteurs pour coopérer et faire réseau ? C'est pour répondre à cette question que le Réseau rural breton a proposé aux acteurs du développement rural des modalités de travail originales, lors de sa réunion de lancement le 10 mai 2016. Le réseau breton considère en effet que les thèmes de travail, tels que le développement économique et l'emploi dans les zones rurales par exemple, doivent émaner du terrain. Pour favoriser cela, il est prévu :

- Une gouvernance renouvelée sur la base d'une commission de pilotage composée d'acteurs agricoles, d'autres acteurs économiques, d'associations de la recherche et de l'enseignement, de Pays (tous porteurs de groupes d'action locale – GAL – en Bretagne), etc. qui définira les orientations et les thématiques du Réseau rural breton.
- Un outil d'expérimentation, complémentaire aux autres outils de capitalisation. Il passera par un appel à projets à destination de collectifs d'acteurs. L'objectif est de faire émerger des solutions sur des thématiques à enjeu, en couplant soutien financier et accompagnement par un expert. Par ce biais, le Réseau rural de Bretagne souhaite non seulement créer une émulation entre les porteurs de projets, mais aussi générer des retombées et des connaissances utiles à l'ensemble des acteurs ruraux bretons.



Sans préjuger des choix qui seront effectués par le réseau et de leur diversité, il peut s'agir, par exemple, de faire émerger des partenariats nouveaux pour la gouvernance alimentaire locale (projet alimentaire territorial...). Marianne PABOEUF, correspondante du Réseau rural breton, explique que la démarche résulte de la volonté forte des pilotes, (Région et État) que le réseau puisse « répondre aux attentes des acteurs et croiser les approches ». Plus globalement, le Réseau rural breton s'intègre dans un « réseau des acteurs du développement des territoires qui croise les enjeux de développement des territoires, qu'ils soient ruraux, urbains ou littoraux ».

RESSOURCES



Qu'est-ce que l'ODR ?

L'Observatoire du développement rural (ODR) est un centre de ressources chargé de rassembler, d'enrichir et de mettre à disposition des données dans un objectif d'assistance technique aux autorités de gestion de la politique de développement rural (2nd pilier de la Politique agricole commune – PAC).

En tant que projet d'assistance technique, l'ODR existe depuis 2004. Il est devenu une unité de service, de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), en 2009. Les missions de cette unité ont été fixées dans une convention multipartenariale conclue entre l'INRA, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, l'Association des Régions de France (ARF), le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et différents fournisseurs de données (l'Agence de services et de paiement – ASP –, l'Institut national de l'origine et de la qualité – INAO – et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole – MSA –).

Assistance technique aux évaluations des PDR

La convention multipartenariale, renouvelée en 2015, charge notamment l'unité de service de l'ODR (US-ODR) d'une mission d'assistance technique à l'évaluation des programmes de développement rural (PDR). A ce titre, elle centralise et enrichit les données qui serviront ensuite à calculer des indicateurs relatifs aux programmes. Chargée notamment de l'appui à l'évaluation ex post du PDR hexagonal (PDRH) 2007-2013, l'US-ODR assiste désormais les autorités de gestion régionales pour l'évaluation de la mise en œuvre des 27 PDR français 2014-2020.

Autres missions

A travers l'Observatoire de l'emploi agricole et rural, l'US-ODR offre également son expertise à la MSA, dans le cadre de la production de tableaux de bord de l'emploi agricole.



Par ailleurs, à la demande de l'INAO, l'unité produit des fiches et des indicateurs concernant les signes de qualité, dans le cadre de l'Observatoire des signes officiels de qualité.

Au-delà de ses missions d'assistance technique, l'US-ODR participe enfin à différents programmes de recherche, qui peuvent eux aussi bénéficier des données rassemblées et enrichies au sein de l'ODR.

Pour plus d'infos :

Le site de l'ODR (<https://odr.supagro.inra.fr/>) / Seule une partie des informations du site est accessible au grand public, le reste étant réservé aux membres inscrits de l'ODR.